

NOTICE INFORMATION
EN DATE DU 6 DECEMBRE 2021
(la « Notice »)

LA BANQUE POSTALE (l' « Emetteur »)

SOUCHE N°S-23

Emission de 100,000,000 EUR de Titres Financiers à remboursement indexé sur indice Euro Stoxx 50 ESG-X® ayant pour échéance décembre 2026 (ISIN FR0014003NL8)

**Dans le cadre du Programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros
(les "Titres Financiers")**

L'Emetteur souhaite informer les investisseurs des Titres Financiers qu'il vient de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") un Prospectus de Base relatif à son programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros en date du 2 décembre 2021 (visa 21-515).

Ce Prospectus de Base approuvé par l'AMF en date du 2 décembre 2021 (le **Présent Prospectus de Base**) et ayant reçu le numéro d'approbation 21-515 est publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/investisseurs/investisseurs-dette/prospectus/titres-structures.html>).

Conformément à l'article 8.11 du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Financiers pendant la durée de validité du prospectus de base en date du 11 décembre 2020 et pour autant que ces Titres Financiers ne leur aient pas été livrés, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois (3) jours ouvrables après la publication du Présent Prospectus de Base (soit jusqu'au 7 décembre 2021, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter leurs conseillers financiers via les bureaux de poste.

LA BANQUE POSTALE